

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier, à dix-huit
Présents :	45	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	21	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 17
Votants :	56	janvier 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHES, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gilbert CHEVALIER donne pouvoir à M. Didier AMARGER
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **01 FEV. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **01 FEV. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-FLOUR - APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CHASSANG

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Flour approuvé le 11 juillet 2013, modifié les 17 novembre 2014, 20 décembre 2016 et 30 mars 2017 et mis à jour le 3 août 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté n°2019-260 en date du 27 mai 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour pour la réduction limitée de la zone naturelle et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté n°2020-315 en date du 14 décembre 2020 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour ;

Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées le 14 juin 2021 ;

Vu les observations de la Direction Départementale des Territoires du 24 juin 2021 ;

Vu l'avis du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal en charge du Schéma de Cohérence Territorial du 3 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1106 du 11 août 2021 concernant la dérogation au principe d'urbanisation limité accordant les projets de création d'un nouveau centre de tennis couvert et courts extérieurs et de reconversion de la friche de la discothèque VIP en un complexe routier au Rozier ;

Vu l'arrêté de Madame le Président de Saint-Flour Communauté n°2022-10 / AG en date du 19 juillet 2022 engageant l'enquête publique du 6 septembre au 7 octobre 2022 ;

Considérant les modifications apportées au dossier de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Flour reprises en annexe de la présente délibération ;

Précisant que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie de Saint-Flour durant 1 mois ;
- Affichage au siège de Saint-Flour Communauté durant 1 mois ;
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Publication sur le portail national de l'urbanisme ;

Précisant que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et dès l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230125-DELIB2023-011-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

POUR : 55 VOIX
ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

Loïc POUDE ROUX